



Compte rendu de la FSU pour le CTA du 10 décembre 2022

Réponse du recteur à la déclaration liminaire de la FSU

Aujourd'hui, face à la pénurie de ressources, la question de l'encadrement du personnel de vie scolaire et médico-social fait partie de ses priorités. La première dans le dialogue de gestion.

La sécurité dans les établissements scolaires : pour le recteur, les moyens sont mis pour sécuriser les établissements. Certains lycées sont même transformés en forteresse.

Concernant l'offre de formations : le recteur veut développer une politique de constructions d'internat. C'est la deuxième priorité dans le dialogue de gestion, qui aura lieu la semaine prochaine, avec le futur contrat de convergence.

Les pôles de métiers : leur développement se fait en dehors des lycées existants. Le recteur reconnaît que le nombre d'élèves va augmenter. Mais les pôles de métiers vont permettre selon lui d'accueillir des élèves qui ne seront plus dans les lycées existants.

L'apprentissage : certaines des alertes de la FSU et d'autres OS sont remontées au niveau national et les OS sont reçues au niveau ministériel.

Cependant, le recteur préfère que les apprenti.es soient sous périmètre éducation nationale plutôt que de dépendre complètement des CFA et officines privées.

Le recteur informe également les OS d'un vaste programme de constructions de collèges qui va être lancé après la levée de certaines incertitudes. Exemples : collège de Vahibé, de Kawéni, de Dembéni.

Validation du PV du CTA du 3 novembre 2022

La FSU fait des observations sur les seuils en CE2, CM1 et CM2. Le rectorat les rajoute.

Le PV est adopté à l'unanimité

Evolution de la carte des formations pour la rentrée 2023

Parmi les nouveautés annoncées, le BTS assurance passe du lycée des Lumières au lycée de Petite-Terre avec une partie des étudiant.es qui seront des apprenti.es.

FSU/Qu'en est-il des quotas en BTS?

La responsable du SAIO: Les quotas sont déterminés entre voie générale, technologique et professionnelle à partir du nombre de bachelier.es qui ont candidaté. Le taux est fixé par le recteur. Il faut prendre en compte également les élèves qui intègrent les passerelles et les MAN (mise à niveau) par exemple avant d'arriver en BTS hôtellerie restauration à Kawéni.

Demande d'avis sur la carte des formations :

FSU : 6 abstentions ; CGT: 2 abstentions ; FO :1 pour ; UNSA ?

circulaire congés bonifiés

Elle est présentée en CTA pour information

Questions diverses de la FSU

Premier degré

-Où en sont les engagements de M. Le Recteur de février 2022 concernant l'accès à la hors classe des PSYEN et des enseignant.es en milieu pénitentiaire ?

-Peut-on avoir un point sur les primes et indemnités des contractuel.es et des brigades de remplacement ?

-Pouvez-vous nous expliquer quand s'enclenche la procédure de retrait de salaire ?

le DRH/Les critères de la hors classe sont votés au CTA. Concernant les enseignant.es en milieu pénitentiaire, il n'y a pas de valorisation de leur situation pour passer à la hors classe. Cela n'a jamais été abordé au CTA.

FSU/ Il faudra à l'avenir étudier cette situation.

Le DRH/ Il n'y a pas de distinction entre les titulaires et les contractuel.es, au niveau des indemnités et de la réglementation.

-En ce qui concerne le retrait de salaire, si le chef de service nous signale qu'un.e agent.e est absent.e régulièrement, le rectorat lui envoie un courrier lui annonçant le retrait de salaire le mois suivant. L'agent.e peut toutefois apporter des justificatifs pour éviter la perte de traitement.

Le rectorat s'engage à faire des efforts pour informer au préalable les collègues avant d'effectuer tout retrait de salaire.

FSU/Qu'en est-il des tickets restaurant ?

Le rectorat : on va y travailler pour que cela aboutisse rapidement, peut-être sous la forme de bons alimentaires...

Second degré :

***FSU**/Au précédent CTA, vous aviez dit que vous nous fourniriez davantage d'éléments d'informations sur le décrochage. Peut-on avoir un point complet sur la situation du décrochage scolaire à Mayotte (sur plusieurs années, les différents établissements, solutions envisagées, chiffres, moyens pour lutter contre le décrochage...)?*

la responsable SAIO du rectorat nous présente les chiffres concernant le décrochage. La diapo avec l'ensemble des données sera envoyée aux organisations syndicales.

***FSU**/ Lors de la semaine de l'orientation, certain.es intervenant.es ne sont pas venu.es, à la grande déception des élèves et des parents par exemple en Petite-Terre. Est-ce que vous avez des explications sur ces absences? Comment comptez-vous faire pour que les personnes invitées ne se désistent pas à la dernière minute lors des prochaines journées de l'orientation?*

La responsable du SAIO : les intervenant.es se déplacent dans les différents lycées lors du salon de l'orientation pendant une semaine. Un certain nombre ont fait défection notamment au lycée de petite terre effectivement. Nous allons insister pour que ces personnes soient là les prochaines fois.

FSU: Il n'y avait pas que le lycée de petite terre, il y en a qui manquaient aussi au lycée des Lumières. L'absence du CUFR en particulier a énormément déçu les élèves qui étaient en attente d'informations pour leurs vœux postbac.

La responsable du SAIO nous annonce la nomination de Cynthia AFONSO, pour s'occuper du pôle étudiant. Sa mission est de mobiliser les différentes composantes du CUFR.

- Nous avons appris lors d'un CA que le rectorat faisait un recensement de tous les climatiseurs des établissements scolaires de Mayotte pour les changer. Pouvez-vous nous dire exactement ce qui est prévu? Y a-t-il un calendrier?

Le responsable de la division des constructions scolaires : Le rectorat a lancé un recensement des climatiseurs dans les différents établissements. Il attend les demandes des gestionnaires pour acheter les climatiseurs.

IRPL

Le message clair que vous avez passé au dernier comité technique concernant l'attribution de l'IRPL aux ex contractuel.es titularisé.es à Mayotte ne semble pas avoir été entendu par les gestionnaires. En effet certain.es répondent qu'il faut faire la preuve de son CIMM en détaillant les pièces, d'autres disent qu'ils n'ont pas de directives.

Serait-il possible d'harmoniser les réponses en explicitant les éléments conduisant à l'attribution du CIMM afin d'éclairer les gestionnaires et nos collègues du même coup?

Le DRH/ Un courriel a été envoyé à tous les services pour formaliser la procédure. L'information sera également sur le site du rectorat.

Infirmier.es

• *Pourriez-vous, nous renseigner sur l'intitulé du poste occupé par Mme Barbara Massez, ancienne infirmière au lycée agricole de Coconi, en septembre 2022, diplômée d'état et quelles sont ses missions (fiche de poste) ?*

Le recteur/ Mme Massez n'est recrutée sur aucun poste d'infirmière. Elle est recrutée pour ne mission administrative, en lien avec la campagne de vaccination que nous menons avec l'ARS. Cette mission est limitée dans le temps, avec une fiche de poste. La commande de la mission vient de l'ARS. J'entends l'alerte sur le besoin d'infirmier.es scolaires ; le but est de rebasculer Mme Massez dans cette poule.

• *Une infirmière (cadre A) de l'hexagone, postule pour un poste dans notre académie. Un poste d'INFENES contractuelle. Mais le billet d'avion ne lui ait pas remboursé. La prime d'installation aux contractuelles ne lui est pas allouée. Elle souhaite un contrat annuel RECONDUCTIBLE.*

Le recteur et le SG/ Nous allons procéder pour les infirmier.es qui viennent de la métropole, au remboursement des billets d'avion comme on le fait pour les enseignant.es. Nous vous informerons de la date de la mise en place de cette mesure avec effet rétroactif dès 2022.

N.B. A noter qu'ils n'ont parlé que du billet d'avion et non de la prime d'installation. Cette mesure ne va concerner que les infirmier.es

Au lycée des métiers de Kawéni, on demande à l'infirmière conseillère en santé, de s'occuper des apprenti.ess du CRETA. Pourriez-vous rappeler aux chef.es d'établissements qu'une infirmière conseillère en santé d'un lycée accueille, écoute, conseille et soigne les lycéens de l'établissement, pas les étudiants, pas les jeunes du GRETA. Et une infirmière conseillère en santé d'un collège s'occupe des collégiens et du 1er degré d'autant plus que cette IDE est seule sur un poste qui devrait accueillir 2 IDE.

Le rectorat/ Nous profitons de l'arrivée à Mayotte du CROUS, pour traiter ces questions. On a interrogé le CROUS de la Réunion, pour savoir comment il fait. Nous proposerons un protocole pour ces jeunes, comme cela se passe à la Réunion. Cela sera effectif, au 1er septembre 2023. Il y aura une assistante sociale supplémentaire, plus 1 ETP au rectorat et en tout 5 ETP assistante sociale. Au niveau du CUFR, on a déjà détaché une assistante sociale pour accompagner les étudiant.es.

Voie pro

-Y a-t-il eu une étude d'impact sur l'offre de formation à Mayotte ?

le rectorat/ Il n'y a pas d'études d'impact. Concernant les conditions du travail, il y a un renforcement du pôle ISST.

Les modulaires, pôles de métiers ou lycées semblent être pensés pour accueillir beaucoup d'élèves. Ne devriez-vous pas changer de paradigme et penser à investir sur des établissements plus nombreux mais avec des effectifs plus réduits, dans les différentes communes voire villages de Mayotte ? Des projets qui seraient certainement plus favorables à l'épanouissement et à la formation des élèves (près de chez eux, moins de bus...) plutôt que des établissements à plus de 2000 élèves et les problèmes de sécurité qu'ils engendrent.

Le recteur Des éléments de réponse ont été apportés lorsqu'on a parlé de la carte des formations et dans la réponse à votre déclaration liminaire.

Les élèves qui partent en stage reçoivent une gratification. Le rectorat fait-il des recommandations aux chefs d'établissement sur cette question ou est-ce gérée de façon autonome par chaque établissement ? Les lycées peuvent-ils demander une aide du rectorat concernant cette gratification, s'ils n'ont plus les moyens de la payer ?

Le rectorat : La gratification est obligatoire seulement pour les stages qui durent plus de huit semaines. Cette gratification est à hauteur de 3,90 euros de l'heure par stagiaire. Pour les stages qui ne dépassent pas huit semaines, il existe des aides apportées aux élèves. Cela fait partie de la politique sociale de chaque établissement. S'il y a des besoins, les lycées nous contactent.

Pour information, le rectorat a reçu une dotation de 500 milles euros pour le fonds social.

-Où en est-on des CLA à Mayotte ?

Le recteur : On veut profiter du CNR (conseil national de la refondation), pour que les sites concernés par les CLA (Dzoumogné, Passamainty, La cité du Nord, Kahani, Koungou) entament ces discussions. Pour chaque CLA, il y aura des moyens supplémentaires : Dzoumogne 4 ETP + 25000€, Passamainty 5 ETP, Kahani 3,5 ETP, Koungou 30 000€ 11,5 ETP.

Le SG doit envoyer aux OS des informations sur les moyens destinés à ces CLA au OS.

Pourriez-vous nous fournir le nombre de professeurs PLP (titulaires et contractuels) par établissement ?

Le rectorat : on vous l'enverra.

FSU : *Quand seront versés les IDE contractuels, qui représentent 50% de l'IFSE ?*

le DRH : Ce sera versé en décembre 2022.